

**Décision**  
**n° 2012/11-04 relative**  
**à l'habilitation de L'Ecole d'électricité, de production**  
**et des méthodes industrielles (EPMI)**  
**à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : renouvellement prévu dans le cadre du calendrier national périodique des habilitations pour les académies de Versailles et de Créteil

- Vu la demande présentée par l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Christophe MEUNIER (rapporteur principal), Jacques SCHWARTZENTRUBER (membre CTI), Hans Björn PUTTGEN (expert international) et Ahmed YAHIA (expert élève ingénieur)
- Messieurs Moumen DARCHERIF, directeur général de l'EPMI, Robert LELOUX, président du CA de l'EPMI et Maurice CHAILLET, directeur des études, entendus

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

Présentation

L'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles est un établissement privé créé en 1992 à l'initiative de 4 groupes industriels (EDF, SCHNEIDER, PHILIPS et PSA) et de l'Institut Catholique de Paris. Les entreprises initiatrices du projet avaient la volonté de promouvoir une formation d'ingénieur de terrain dans les domaines des courants forts et de la production industrielle. A cette époque, l'Institut Catholique de Paris (ICP) regroupait une partie de ses formations professionnelles à Cergy-Pontoise pour structurer l'actuel Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL) qui compte aujourd'hui 5 établissements (EBI, EPMI, EPSS, ILPES et ISTOM) et s'insère dans le cadre du dispositif de formation professionnelle de l'ICP auquel collaborent également le Groupe ESSEC, l'ISEP, l'EPP et l'ISIT. Reconnue par l'Etat, elle est membre de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC, qui regroupe 19 écoles) et du groupe ECAM (4 écoles). Elle est membre associé du PRES Université Paris Grand Ouest (UPGO). Elle est implantée à Cergy-Pontoise, dans le Val d'Oise (95). Elle est reconnue par l'Etat depuis 2007. Elle est dirigée par Moumen DARCHERIF.

Selon sa fiche de données certifiées, l'école accueillait en 2011-12 un effectif global de 678 élèves ingénieurs (dont une centaine d'apprentis). En 2011, elle a délivré 127 diplômes d'ingénieur. Elle compte 12% de filles et 18% d'étudiants étrangers. Le taux d'élèves boursiers était de 22% à la rentrée 2011 ; il est de 23 % en 2012. L'équipe pédagogique compte 23 enseignants chercheurs. L'école emploie par ailleurs 11 personnels administratifs et techniques. L'école dispose de 6 000 m<sup>2</sup> SHON de locaux.

Le budget de fonctionnement annuel s'élève à 5,3 millions d'euros, les sources de financement provenant à hauteur de 53% des frais de scolarité, de 20% de subventions et 27% d'autres sources (taxe d'apprentissage, R&D, formation continue). Le budget consolidé s'élève à 6,9 millions d'euros et intègre les apports en nature consentis par les collectivités territoriales (mise à disposition de locaux dans le cadre d'un prêt à usage gracieux et subventions d'équipement) ainsi que les apports sous la forme de bénévolat (tutorat des

stages et cours, notamment). Le coût moyen de formation est de l'ordre de 10 300 euros par élève et par an (8 500 euros par élève du cycle préparatoire et 10 900 euros par élève du cycle ingénieur) et de 11 400 euros par apprenti et par an.

**L'objet de la demande de l'établissement** est le renouvellement de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de l'École d'électricité, de production et des méthodes industrielles en formation initiale sous statut d'étudiant
- Ingénieur diplômé de l'École d'électricité, de production et des méthodes industrielles spécialité « génie énergétique et climatique » en formation initiale sous statut d'apprenti.

## **1/ Formation**

L'école, qui dispose d'un cycle préparatoire intégré, recrute 50% de ses effectifs à niveau baccalauréat. 25% des élèves sont issus des concours nationaux (DUT, ATS) et présentent un profil de type GEII. Les 25% restants sont issus de formations scientifiques généralistes (CPGE, L1, L2 ou L3). A noter : 47,5% des élèves recrutés dans le cycle préparatoire intégré ont eu une mention passable au baccalauréat (38 élèves sur les 80 recrutés en 2011).

Le niveau du recrutement doit rester l'un des objectifs prioritaires de l'école.

Le cycle ingénieur de trois ans sous statut étudiant comprend un tronc commun de deux ans et une année d'options

- Energie et systèmes électriques
- Productique et systèmes industriels
- Logistique et achats techniques
- Réseaux et technologies de l'information
- Management des systèmes d'information

Les formations sont bien orientées vers les métiers ciblés ; les grands équilibres (sciences fondamentales et spécialisées, SHS) sont respectés, les formes pédagogiques (Cours, TD, TP, Projets, 3 stages obligatoires) sont adaptées et les matériels sont modernes et en bon état.

La structure des enseignements est globalement conforme mais on remarque une politique de double inscription avec l'université qui ne semble pas conforme aux règlements en vigueur.

L'EPMI organise et délivre sa formation dans la spécialité « génie climatique et énergétique », dans le cadre d'une Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA EPMI) dans le cadre du CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles. L'EPMI est pleinement garante de la qualité de la formation dispensée et de la délivrance du diplôme d'ingénieur.

Les formations sont bien équilibrées, le recrutement des 36 apprentis est de qualité, l'alternance est bien adaptée. Les conventions avec le CFA et la région sont conformes.

## **2/ Évolution de l'école**

Lors de sa dernière évaluation périodique, la CTI avait renouvelé l'habilitation de l'école pour six ans à compter du 1er septembre 2007, pour délivrer le diplôme d'ingénieur de l'école, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant. Cette décision d'habilitation

s'accompagnait des recommandations suivantes : **poursuivre la mise en œuvre des recommandations précédentes, qui portaient sur l'augmentation du potentiel d'enseignants, du secteur de la recherche et des partenariats locaux, nationaux et internationaux, valider le référentiel de compétences avant de mettre en œuvre la validation des acquis de l'expérience, veiller à renforcer la qualité du recrutement et mettre en place des indicateurs et veiller à une approche européenne de la politique internationale.**

Lors de sa séance plénière du 13 mai 2009, la Commission avait décidé d'habiliter pour quatre ans à compter du 1er septembre 2009 de nouvelle formation par apprentissage, dans la spécialité « génie climatique et énergétique ». Cette décision d'habilitation s'accompagnait des recommandations suivantes : **mettre en œuvre le plan d'accroissement du corps enseignant en vue d'atteindre un ratio de quinze élèves ou apprentis par enseignant permanent, renforcer le partenariat avec les branches professionnelles rencontrées par la nouvelle formation et poursuivre l'élaboration du référentiel de compétences.**

La CTI considère que ces recommandations ont été prises en compte et que cet effort doit être poursuivi dans la continuité.

### 3/ Synthèse de l'évaluation

#### *Points forts de l'établissement*

- Dynamisme et engagement de la direction et de l'ensemble du personnel de l'école
- Contenu technique des formations
- Bonne reconnaissance du milieu industriel
- Suivi attentif des recommandations de la CTI
- Démarche qualité innovante
- Bonne insertion et niveau de salaire élevé à l'issue de la formation
- Bon ancrage territorial et fort soutien des collectivités
- Bonne intégration de la formation par apprentissage au sein de l'école

#### *Points forts de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé de l'EPMI en formation initiale sous statut d'étudiant*

- Adhésion de l'ensemble des personnels à la stratégie de l'école et à la mise en œuvre des formations
- Démarche qualité innovante et très proactive encouragée par le Président de l'EPMI
- Profil d'ingénieur « terrain », adaptable et très professionnalisant
- Durée des stages en entreprise importante durant le cursus
- Options de dernière année permettant de répondre à la demande industrielle
- Un stage au moins à l'étranger

#### *Points forts de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé de l'EPMI, spécialité « génie énergétique et climatique » en formation initiale sous statut d'apprenti*

- Une formation bien équilibrée adaptée aux besoins du marché
- Bonne intégration des apprentis dans la vie de l'école (BDE + journée d'intégration)
- Rythme d'alternance progressif et bien pensé
- Pédagogie inductive effective
- Bonne progression des effectifs sur les 3 ans
- Entreprises partenaires de qualité
- Séjour à l'étranger prévu dans le cadre de la formation

## Points faibles

### *Points faibles de l'établissement, de façon générale*

- formation par la recherche et à la recherche insuffisamment développée
- ratio d'encadrement des élèves qu'il faut continuer à améliorer
- ouverture internationale insuffisamment développée
- approche en termes de Learning outcomes inachevée (à conduire jusqu'au lien avec les unités d'enseignements)
- répartition des ECTS non conforme (68 ECTS/an au lieu de 60)
- Implication peu active dans le Réseau ECAM

### *Points faibles de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé de l'EPMI en formation initiale sous statut d'étudiant*

- anglais : un taux d'échec au niveau européen B2 trop important (20%)
- taux de réponse trop faible aux enquêtes d'insertion
- implication de l'association des anciens perfectible pour optimiser la veille métier

### *Point faible de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé de l'EPMI, spécialité « génie énergétique et climatique » en formation initiale sous statut d'apprenti*

- partenariat avec les branches professionnelles concernées pas encore assez développé

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** pour **une durée de 6 ans** à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2013** de l'habilitation de l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles en formation initiale sous statut d'étudiant.
- Ingénieur diplômé de l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles spécialité « génie énergétique et climatique » en formation initiale sous statut d'apprenti.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes pour l'école :

- Clarifier très précisément la nature des conventions permettant une double inscription avec l'université et veiller à ce qu'elles respectent la réglementation.
- Généraliser la mobilité à l'international à l'ensemble des élèves, **y compris pour les apprentis.**
- Ajouter des représentants des élèves (et non seulement des anciens élèves) dans les conseils.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour diminuer le taux d'échec au niveau de compétence B2 en anglais.
- Améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion.
- Revoir impérativement le format de la maquette ECTS (60 au lieu de 68/an).
- Trouver des moyens innovants pour sensibiliser davantage les élèves à la recherche.

Un **rapport intermédiaire** à trois ans est souhaité sur le suivi du placement des apprentis. (Il devra être envoyé par l'école au greffe de la CTI avant le 30 juin 2015 pour une analyse dans le cadre de la campagne 2015-2016)

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - aux diplômés suivants :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles
- Ingénieur diplômé de l'Ecole d'électricité, de production et des méthodes industrielles spécialité « génie énergétique et climatique »

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 décembre 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 janvier 2013

Le président

Philippe MASSÉ

